



INSTITUT DE FORMATION  
DU FOOTBALL

# Les dispositifs de formation et d'emploi après un contrat d'apprentissage

07/04/2022

# Interlocuteurs

## CFA des Métiers du football



**Baptiste FAROCHE**  
*Directeur du CFA*



**Nicolas EYEGHE MINKO**  
*Chef de projet*



**Jordann ROULLIER**  
*Chargé de gestion  
administrative*

## Direction Technique Nationale (DTN)



**Emmanuel VANDENBULCKE**  
*Conseiller Technique National*

## Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)



**Mélodie CROUZAT**  
*Chargée de mission*

## Agence Nationale du Sport (ANS)



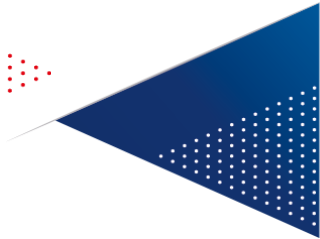
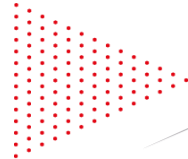
**Olivia LAOU**  
*Chargée de mission*

## Ligue du Football Amateur (LFA)



**Kévin MORLIGHEM**  
*Chef de projet*

# SOMMAIRE



**01**

Contexte

**02**

Les poursuites  
d'études  
fédérales

**03**

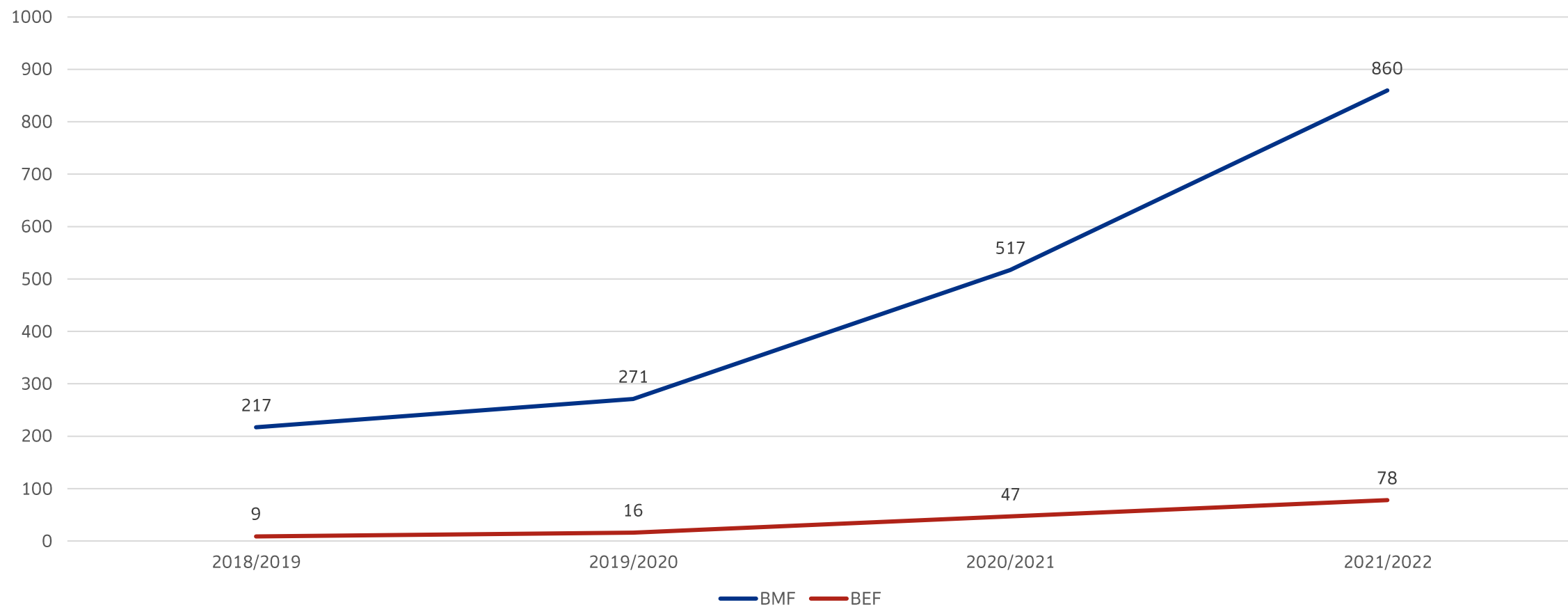
Les dispositifs  
favorisant l'emploi

# 01

## Contexte

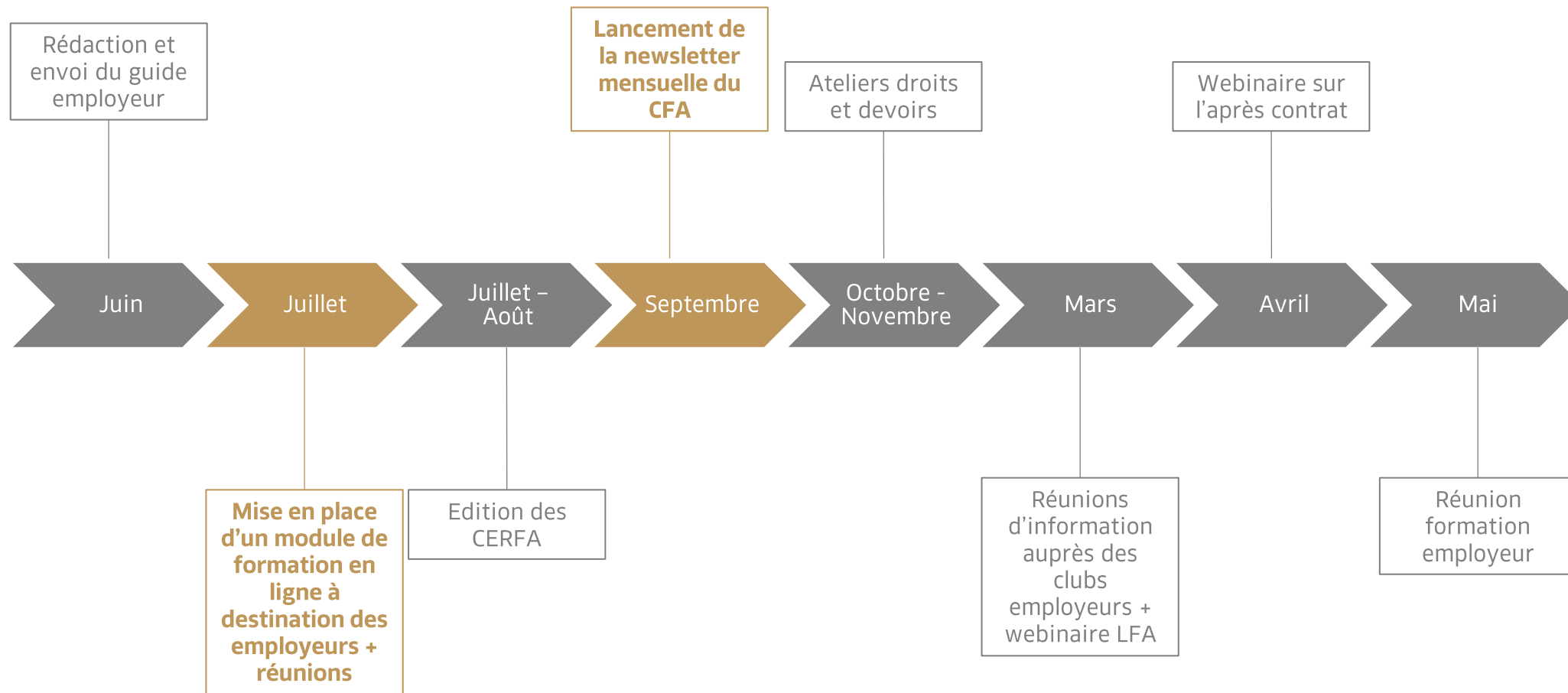
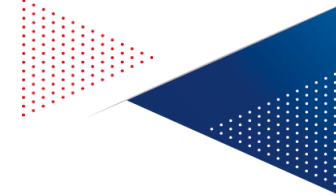
**Baptiste FAROCHE** – Directeur  
Centre de Formation des Apprentis des Métiers du Football (CFA)

# Evolution de l'apprentissage depuis 2018/2019



# Accompagnement RH 2021/22

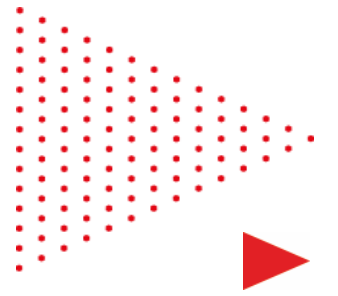
## Renforcement de l'accompagnement des employeurs et apprentis



Une hotline mail et téléphonique dédiée aux employeurs et apprentis



# OBJECTIFS

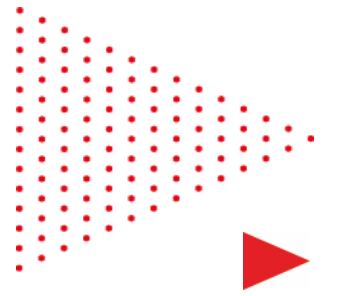


- **Présenter les poursuites d'études possibles**
- **Présenter les dispositifs fédéraux pour favoriser l'emploi**
  - Fonds d'Aide au Football Amateur (formation et emploi)
- **Présenter les dispositifs nationaux pour favoriser l'emploi**
  - Agence Nationale du Sport (ANS)
  - CNOSF

# 02

## Les poursuites d'études fédérales



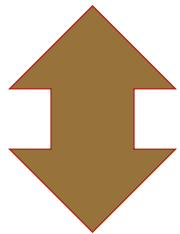


## **A. Les poursuites d'études fédérales**

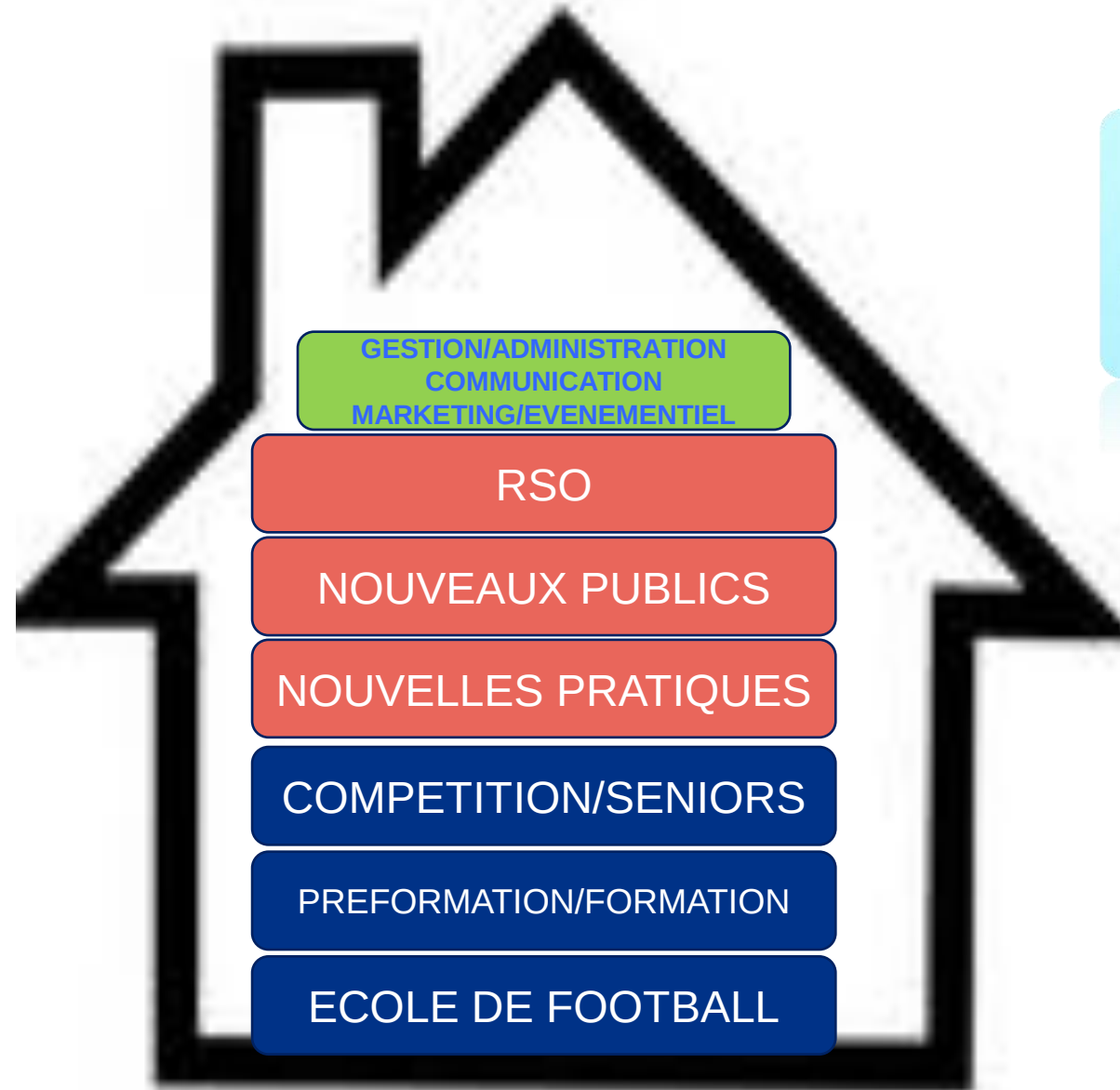
**Emmanuel VANDENBULCKE**  
**DTN**

Le club de demain,  
l'éducateur de demain, la  
formation de demain, le  
joueur de demain

- **Professionnalisation des clubs # Nouveau modèle économique # Nouvelles ressources**



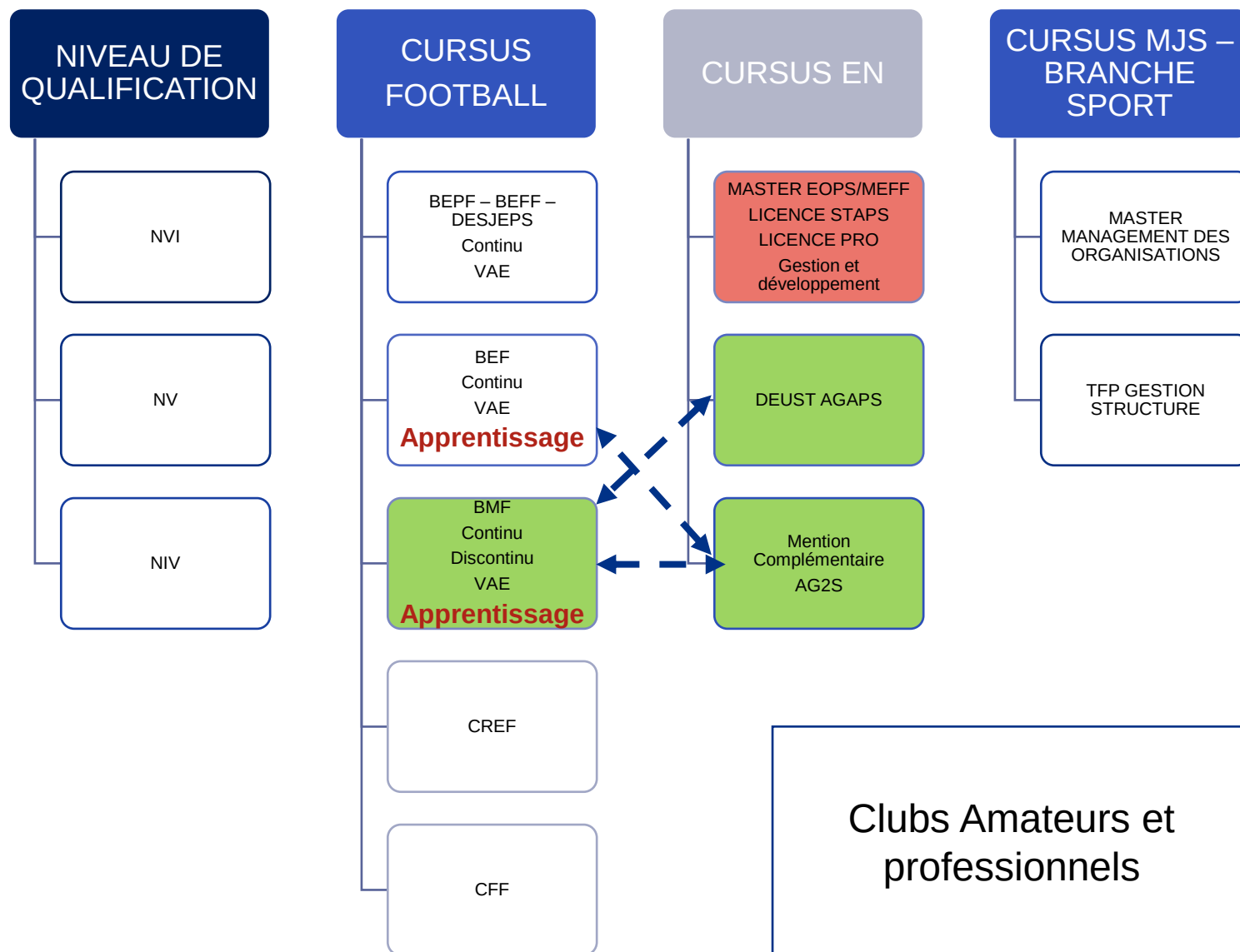
- **Nouvelles compétences # Multi-activité# Virtuosité# Employabilité**

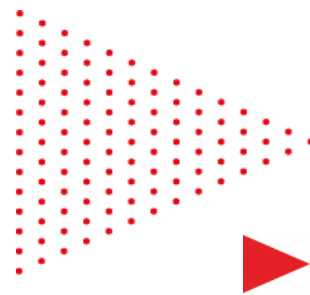


# Les parcours de Formation

## Professionaliser

- **Multi-activité#Virtuosité#Employabilité**
- **Bi-qualification#multi-compétences**





## **B. Le FAFA Formation**

**Jordann ROULLIER**  
**CFA**



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

**FATA**

LA

**FFF**

**AIDE LES CLUBS  
AMATEURS À FINANCER  
LEURS PROJETS.**



**ENSEMBLE,**  
ON EMPLOIE - ON SE FORME - ON S'ÉQUIPE - ON ROULE

► **RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://www.fff.fr/fafa)**

Rapprochez vous de votre district pour plus d'informations

## Le Fonds d'Aide au Football Amateur :

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la F.F.F., ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FATA>



## ENSEMBLE, ON SE FORME.

LA FFF AIDE LES ÉDUCATEURS, LES DIRIGEANTS,  
LES ARBITRES AINSI QUE LES CLUBS AMATEURS  
À FINANCER LEUR PROJET DE FORMATION.

► RDV SUR [MAFORMATION.FFF.FR](https://maformation.fff.fr)



FFF.fr @equipedefrance @fff

## Le FAFA Formation

Objectif : Contribuer au développement des compétences de l'ensemble des acteurs du football.

Pour ce faire, la Fédération les accompagne en cofinçant la formation des entraîneurs, éducateurs, dirigeants, arbitres avec 2 dispositifs :

- Bons formations  
Modules éducateurs, arbitres, dirigeants
- Bourse Formation







FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FATA>



## ENSEMBLE, ON SE FORME.

LA FFF AIDE LES ÉDUCATEURS, LES DIRIGEANTS,  
LES ARBITRES AINSI QUE LES CLUBS AMATEURS  
À FINANCER LEUR PROJET DE FORMATION.

► RDV SUR [MAFORMATION.FFF.FR](https://maformation.fff.fr)



FFF.fr @equipedefrance @fff

## Bourse Formation

Quelles formations sont concernées ?

Formations d'éducateurs et entraîneurs dispensées par les Instituts Régionaux de Formation et l'Institut de Formation du Football.

Pour qui ?

A destination des licenciés des clubs amateurs.

Qui sollicite le co-financement ?

Le porteur de projet qui est soit un licencié ou un club amateur affilié à la FFF.

Montant pris en charge ?

Co-financement à hauteur de 40 à 90% du reste à charge du porteur de projet en fonction des critères en vigueur.

Pour certains profils de stagiaire comme les demandeurs d'emploi ou les salarié(e)s de clubs de football, une demande de co-financement extérieur doit être effectuée en parallèle auprès des organismes financeurs compétents.





FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FATA



## ENSEMBLE, ON SE FORME.

**LA FFF AIDE LES ÉDUCATEURS, LES DIRIGEANTS,  
LES ARBITRES AINSI QUE LES CLUBS AMATEURS  
À FINANCER LEUR PROJET DE FORMATION.**

► RDV SUR [MAFORMATION.FFF.FR](https://maformation.fff.fr)



FFF.fr @equipedefrance @fff

# Contact FAFA Formation

Contact – Institut de formation du football  
01.44.31.73.31

<https://maformation.fff.fr/5-le-fonds-d-aide-au-football-amateur-fafa-.html>

## LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

### LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention :

- l'emploi
- les équipements
- le transport
- la formation

Ici nous aborderons uniquement le chapitre FAFA Formation. Ce dispositif est ouvert aux instances fédérales, aux clubs affiliés à la FFF ainsi que les licencié(e)s.

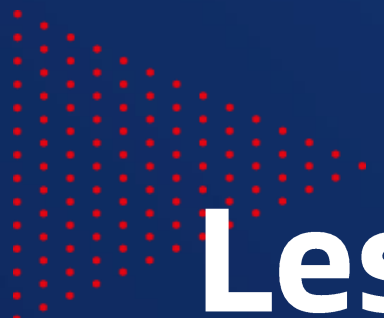


### PRÉSENTATION DU FAFA FORMATION

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs(trices) du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinanciant la formation des éducateurs(trices), des dirigeant(e)s bénévoles ainsi que des permanent(e)s de clubs avec 2 dispositifs :

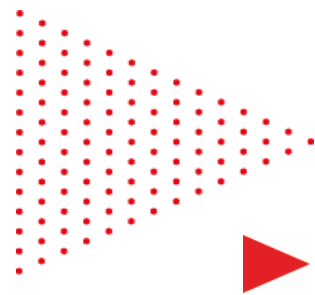






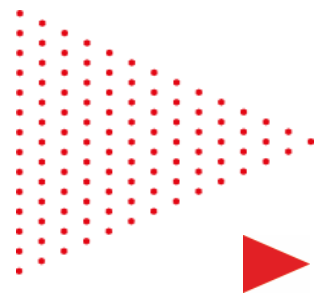
# 03

## Les dispositifs favorisant l'emploi



## **A. L'embauche après un contrat d'apprentissage**

**Nicolas EYEGHE MINKO**  
**CFA**



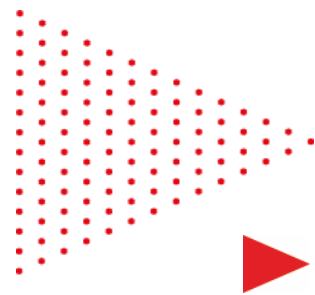
## **1. Signer un nouveau contrat d'alternance**

## **2. Signer un CDD de droit commun**

- ☐ un CDD n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. Le CDD ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente.

## **3. Signer un CDI de droit commun**

**→ Dans le cas d'un CDI ou CDD, l'employeur ne peut imposer de période d'essai**



## **B. Le FAFA Emploi**

**Kévin MORLIGHEM**  
**LFA**



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FAFA



## ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :  
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)  
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)

## Le FAFA Emploi : quelques chiffres

### 2020/2021

- 1,9M€ de budget
- 84 dossiers validés
  - 75% de responsable sportif
  - 15% de responsable administratif
  - 10% de responsable administratif et sportif

### 2021/2022

- 2,4 M€ de budget (+26%)
- 121 dossiers validés (à date du 11/02/2022)
  - 74% de responsable sportif
  - 15% de responsable administratif
  - 11% de responsable administratif et sportif

- ✓ Taille moyenne d'un club qui a bénéficié d'une aide du FAFA Emploi : 382 licenciés
- ✓ Niveau moyen du club : 1<sup>ère</sup> div. District / R3 Ligue



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FAFA



## ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :  
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)  
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](http://FFF.FR/FAFA)

## Le FAFA Emploi : les grands principes

- ▶ Encourager la **création d'emploi structurant** au sein des clubs amateurs de Football autour de 3 postes
  - Responsable Sportive/Sportif et/ou
  - Responsable Administrative/Administratif
- ▶ Une aide financière de **30 000 euros versés au club employeur sur 4 saisons** – sur la base d'un temps plein avec une embauche au 1<sup>er</sup> juillet
- ▶ Un dossier créé informatiquement par les clubs, mis à la disposition des instances fédérales avec l'obligation de prévoir une mise à disposition du dossier à la FFF **deux mois avant la date d'embauche**
- ▶ L'objectif est de **structurer le club pour pérenniser et développer son activité**







FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FAFA



## ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :  
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)  
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)

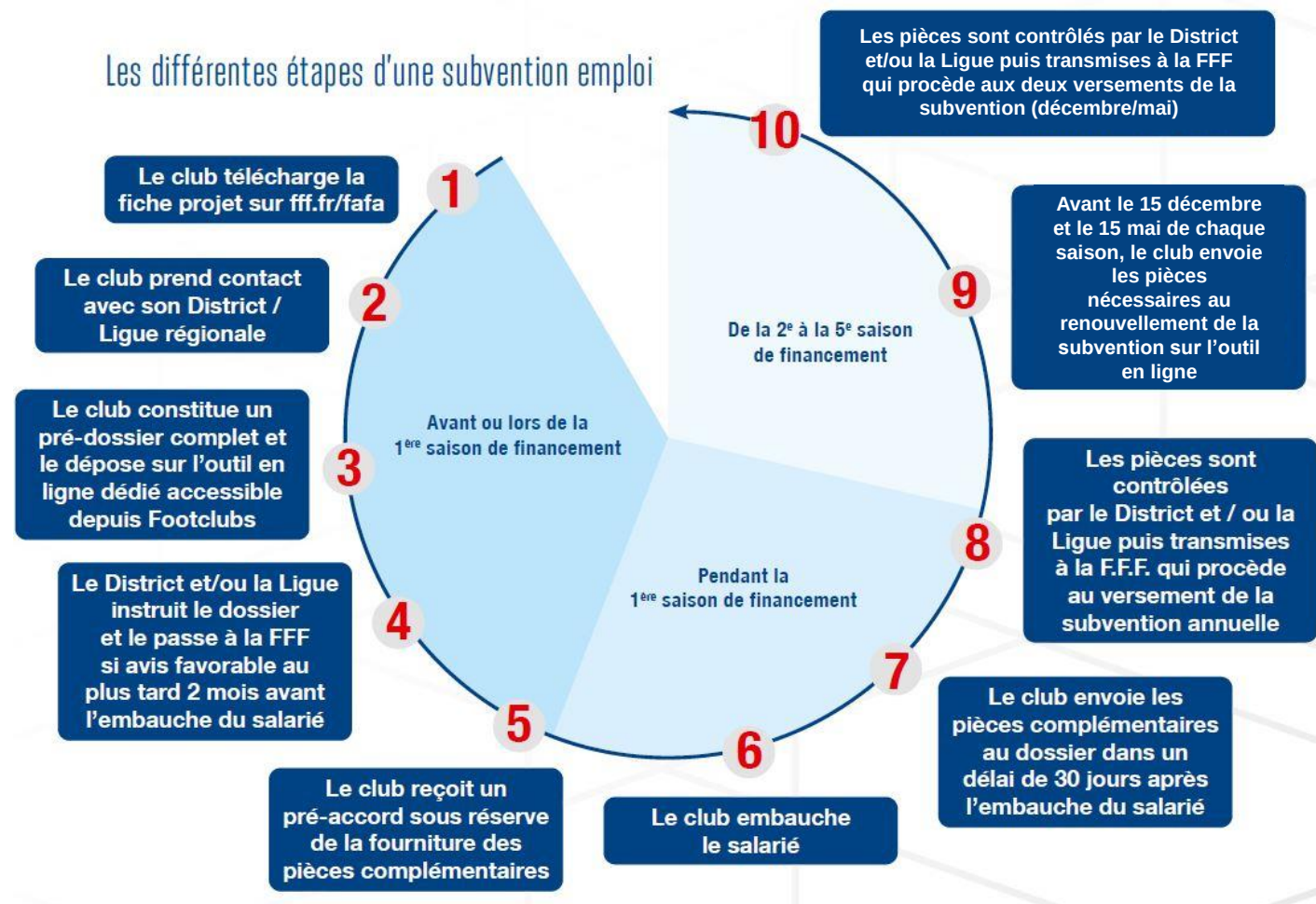
## Le FAFA Emploi : les nouveautés

Saison 2022/2023

- ▶ Obligation de création du dossier par le club de manière informatique via l'outil FAFA
- ▶ Ouverture du dispositif à la fonction de Responsable Technique Futsal pour les clubs non spécifiques
- ▶ Intégration de l'obligation du suivi de la formation PFFD « recruter un salarié et financer l'emploi » dans les pièces du pré-dossier pour les primo employeurs
- ▶ Séquençage de l'aide financière sur les années de renouvellement avec 50% du versement en décembre (demande de la fiche de paie du mois de novembre) – pour tous les clubs



# Le FAFA Emploi : le cycle de vie d'un dossier



# Le FAFA Emploi : les grandes étapes

Validation par le BELFA

4 février  
2022

Webinaire de présentation des évolutions  
aux instances

9 Février  
2022

Webinaire de présentation du dispositif aux  
clubs

17 février  
2022

Mise à disposition du cahier des charges  
aux clubs sur FFF.FR/FAFA

1<sup>er</sup> mars  
2022

Date limite de transmission des dossiers via  
l'outil pour embauche au 1<sup>er</sup> juillet 2022

*Vous  
rapprocher de  
votre Ligue*



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

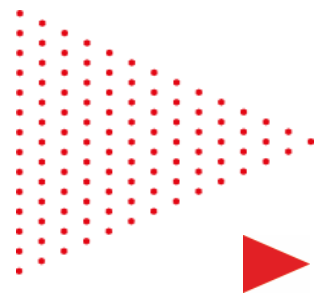
# FAFA >



## ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :  
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)  
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://www.fff.fr/faa)



## **C. Les aides à la professionnalisation de l'Agence Nationale du Sport**

**Olivia LAOU  
ANS**



# Présentation

- Bref rappel sur le budget de l'Agence et les projets sportifs territoriaux
- Présentation des dispositifs d'aides à la professionnalisation et détails sur la typologie d'emplois co-financés par l'Agence
- La démarche pour déposer un dossier de demande de subvention



# Les projets sportifs territoriaux

## Budget 2022



## Budget 2022

451,2M€ soit +22%

### Développement des pratiques

321,8M€

- 150M€ part territoriale
- 52,1M€ part nationale
- 119,7M€ part équipements

### Haute performance 118M€

- 74M€ soutien aux projets de performance des FF
- 13,5M€ soutien aux athlètes...





## PART TERRITORIALE

2 dispositifs  
Complémentaires  
PST / PSF

150M€\* en 2022 dont 23M€ de  
#FranceRelance

### Projets sportifs territoriaux (PST)

correspondant aux crédits  
instruits au plan régional  
[par les DRAJES / DSDEN /  
SDJES\*]

[ subventions d'aide à la  
professionnalisation, à la conduite de  
politiques publiques... ]

### Projets sportifs fédéraux (PSF)

correspondant aux crédits  
instruits par les fédérations  
dans le cadre de la  
déclinaison de leur stratégie  
fédérale

[ subventions d'aide aux projets ]

75M€\* dont 61,1M€  
pour l'emploi et  
l'apprentissage

75M€

\*DRAJES : direction régionale académique à l'engagement, à la jeunesse et au sport  
DSDEN : direction des services départementaux de l'Education nationale  
SDJES : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport

# Les projets sportifs territoriaux

## Dispositifs d'aides à l'Emploi et à l'apprentissage



un panel d'aides  
pour des postes  
d'éducateurs  
sportifs ou  
d'agents de  
développement



### Emplois Agence

aide ponctuelle 1 an

ou

convention pluriannuelle  
3 ans

12K €/poste/ an

### Apprentissage

6 K€ max / apprenti

ouverture aux diplômes non  
annexés au Code du sport

priorité aux apprentis dont le  
reste à charge reste élevé  
malgré l'aide exceptionnelle  
du ministère du Travail



### Emplois « 1 jeune 1 solution »

1 an

10 K€ / poste

- 30 ans

**Exclusivement créations  
d'emplois**



# Emploi et apprentissage

Prioriser le développement et la pérennisation d'emplois de personnels qualifiés

Augmenter le nombre d'emplois sportifs qualifiés (ESQ) para sport territoriaux

Prioriser la création d'emplois pour accompagner le déploiement du Programme des équipements de proximité

Consolider les emplois existants

Privilégier les passages de poste à temps plein

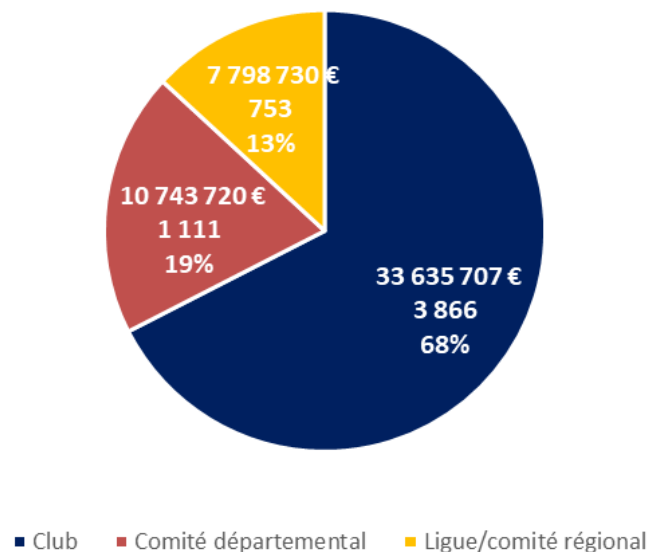
Recruter des emplois prioritairement au sein des territoires carencés

Prioriser les recrutements d'apprentis issus du programme « Campus 2023 »

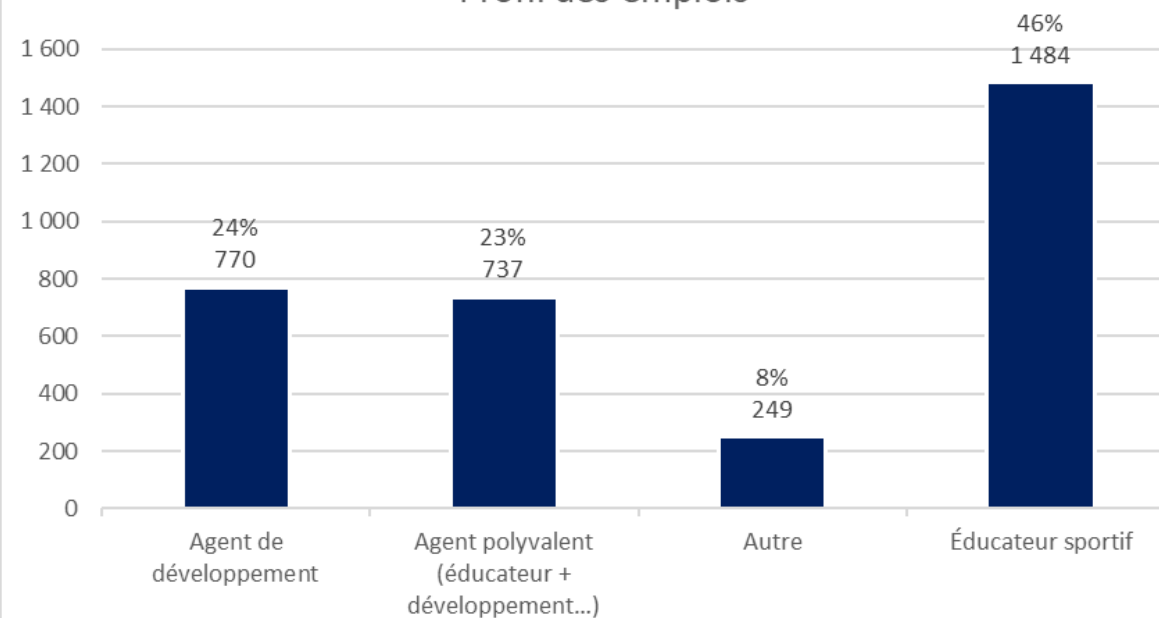


2021 : 5 048  
emplois co  
financés pour  
47,2M€

Répartition par type de structure



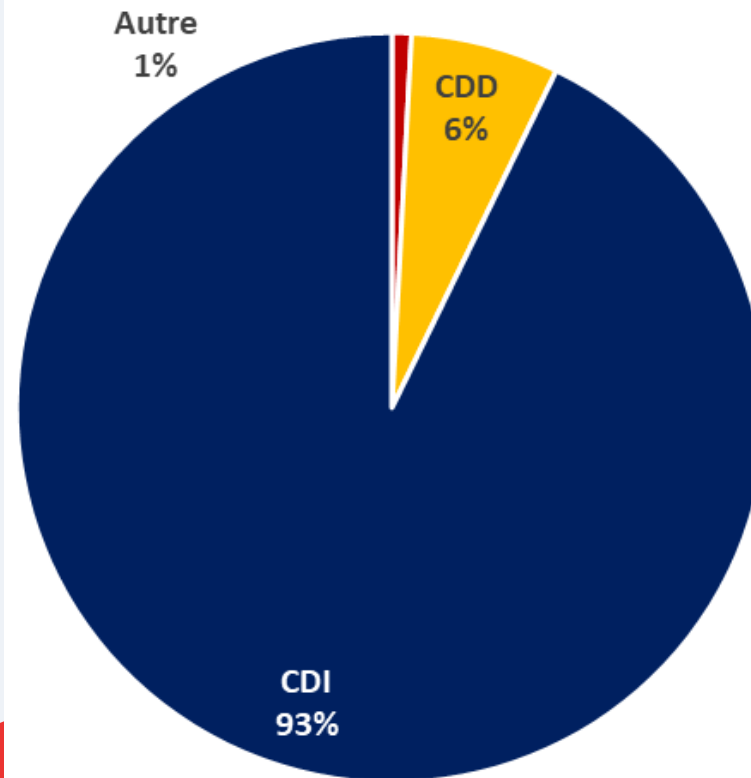
Profil des emplois



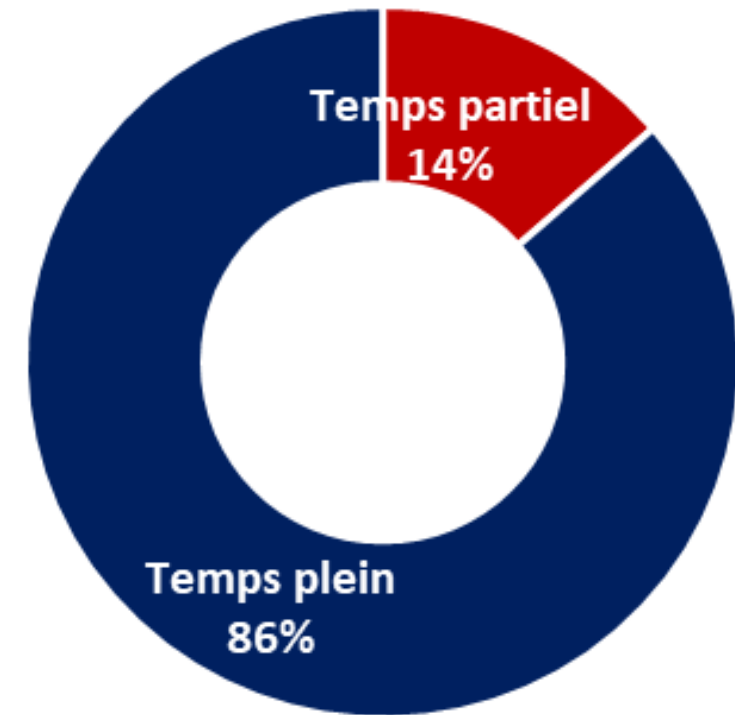


2021 : 5 048  
emplois co  
financés pour  
47,2M€

Types de contrats de travail



Temps de travail



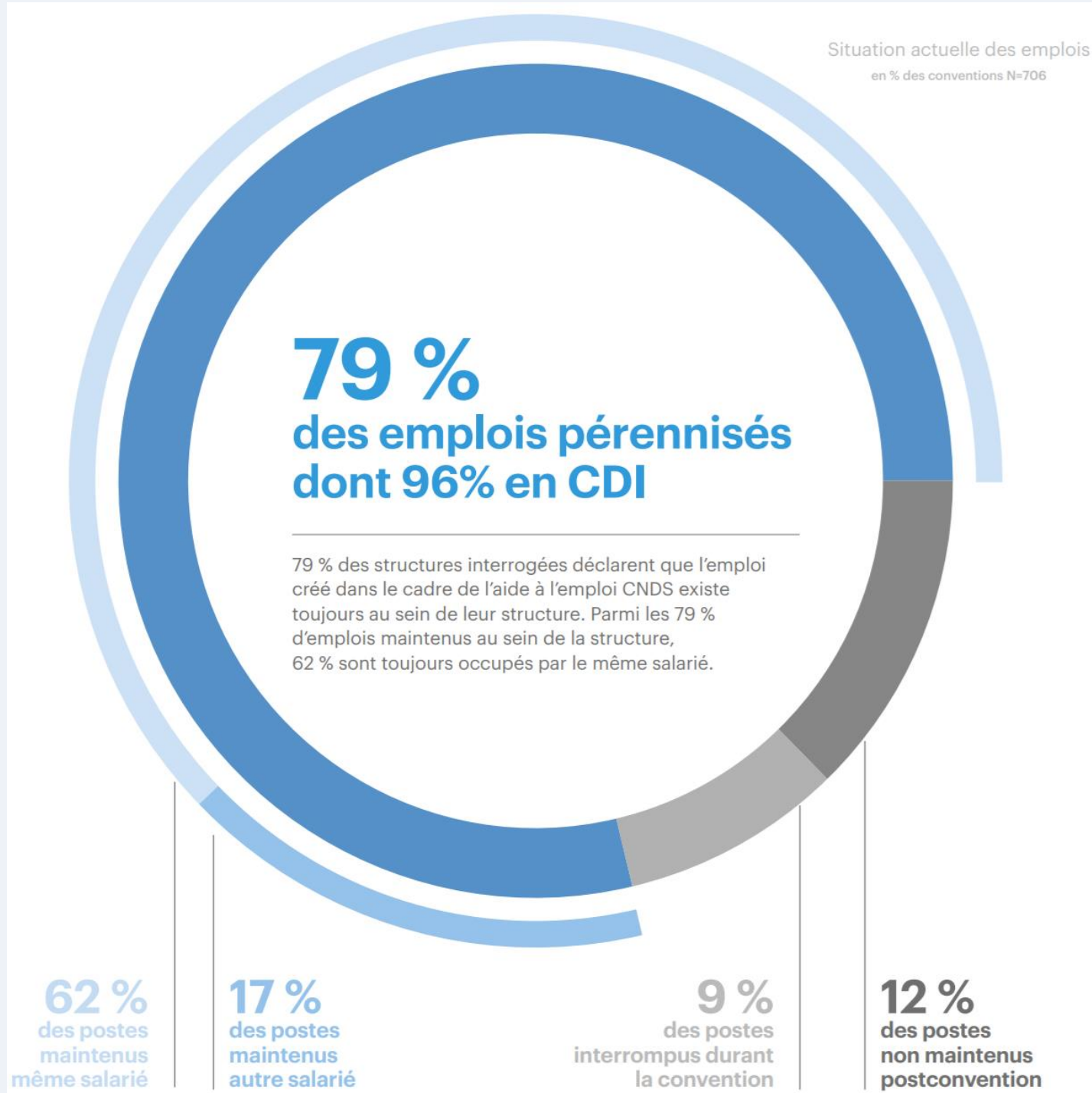
Ces diagrammes portent uniquement sur les 3 240 nouvelles conventions contractualisées en 2021.





## DES AIDES AVEC UN IMPACT STRUCTURANT

*Données : enquête emploi 2018 du CNDP.*





## L'importance de la passerelle apprentissage-emploi

*Données : enquête emploi 2018 du CNDP.*

Parmi les facteurs de pérennisation des postes figure :



**83,6 %**

### Le contexte de la création du poste

Les créations de poste à l'issue d'un CDD ou d'un autre dispositif (apprentissage...) ont un taux de pérennisation plus important (83,6 %) que les créations sèches (76,4 %).



# Avis des fédérations sur les dossiers emploi - apprentissage

- Lorsqu'un club ou un comité départemental dépose un dossier de demande de subvention pour un emploi ou un apprenti, un avis d'opportunité est demandé au comité régional.
- Lorsqu'un comité régional dépose un dossier, l'avis du siège fédéral est sollicité.
- **Objectif : favoriser la cohérence entre les PST et les PSF au plan local et responsabiliser les organes régionaux.**



# Calendrier EMPLOI- APPRENTISSAGE 2022

Mise en  
paiement  
des  
emplois  
en cours

Ouverture  
de la  
campagne  
de  
subvention  
via LE  
[COMPTE  
ASSO](#)

Instruction des dossiers  
par les services  
déconcentrés.  
Pour l'emploi et  
l'apprentissage,  
un avis sera demandé  
à la fédération  
d'affiliation

Conférences  
des  
financeurs  
pour avis

Décision du  
Préfet de  
région,  
délégué  
territorial  
de l'Agence

Mise en  
paiement  
des  
nouveaux  
emplois

Notifications  
d'accord  
et de refus

Évaluation  
par les  
services  
déconcentrés

Mars à mai

Mai à juin

Juillet à octobre

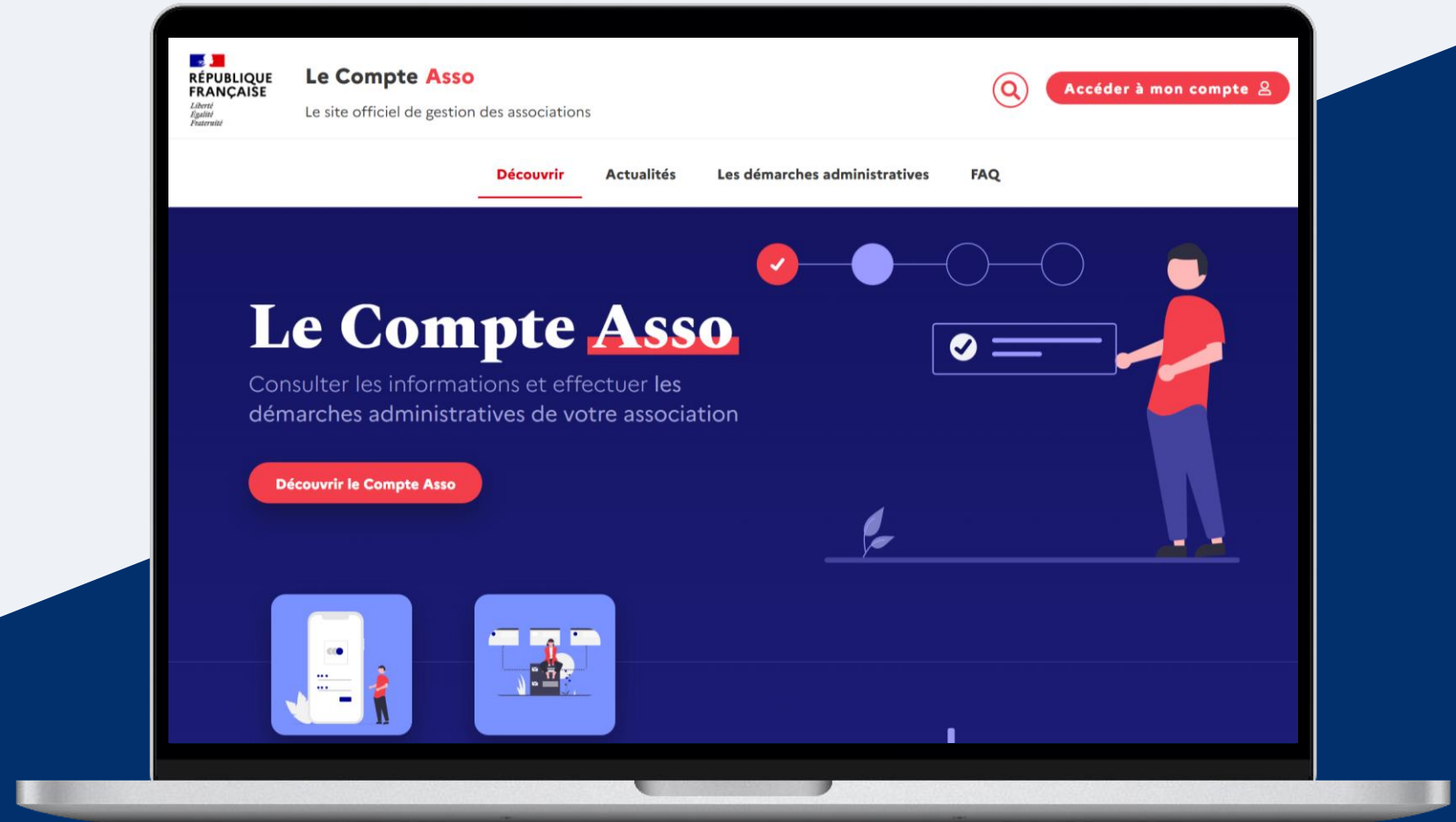
Janvier à juin N+1

# La démarche pour déposer un dossier



Une seule  
plateforme de  
dépôt des  
dossiers :

[www.lecompteasso.associations.gouv.fr](http://www.lecompteasso.associations.gouv.fr)





## Un réseau de référent-es territoriaux

[Contactez-nous | Agence nationale du sport \(agencedusport.fr\)](#)



### Niveau régional :

Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

### Niveau départemental :

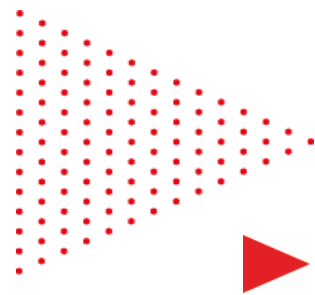
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)





Le site  
internet de  
l'Agence :  
[www.agencedusport.fr](http://www.agencedusport.fr)





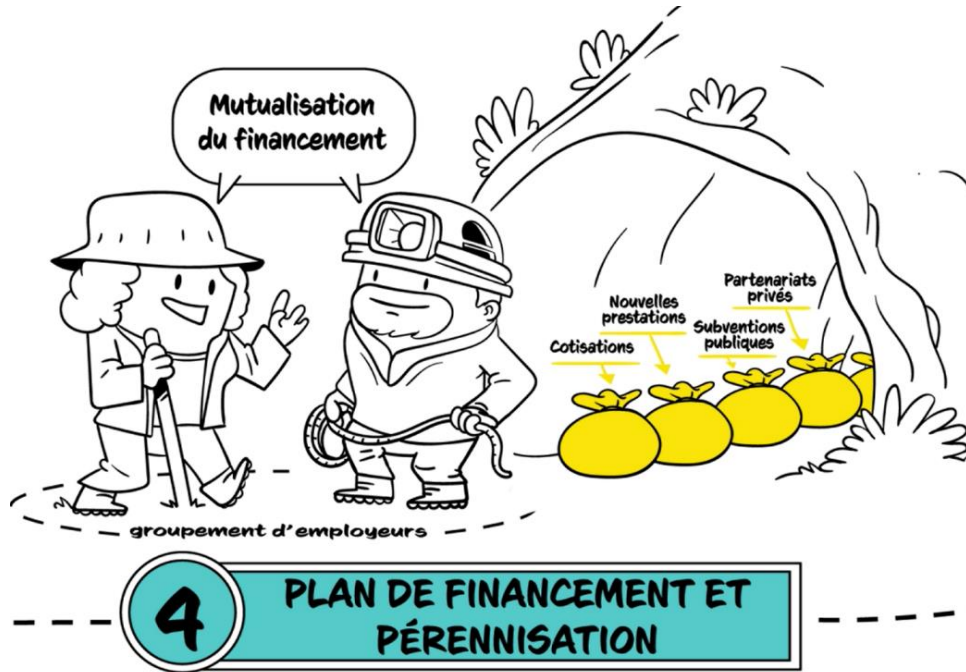
## **D. Les dispositifs nationaux favorisant un emploi au sein de votre structure**

**Mélodie CROUZAT**  
**CNOSF**

# Aides à l'emploi, un coup de pouce au démarrage



# LE FINANCEMENT D'UN EMPLOI



Le financement de l'emploi est indissociable du financement des actions :

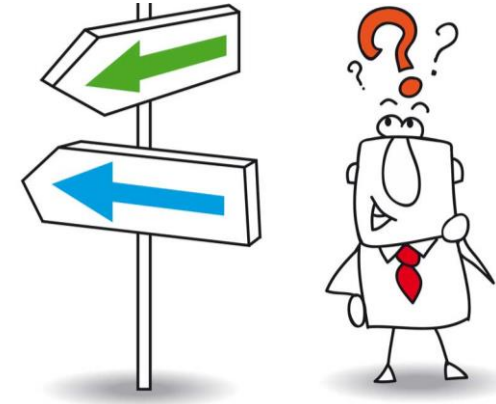
✎ *favoriser une élaboration du budget par action en intégrant le coût de l'emploi dans chacune des actions.*

**Différentes sources à exploiter en fonction de la nature des actions :**

- ⇒ Favoriser une recherche de financements **adaptés** ;
- ⇒ Favoriser une recherche de financements **diversifiés** ;
- ⇒ Recourir à un **dispositif d'emploi aidé** ;
- ⇒ Anticiper la **pérennisation**.

# DIFFERENTS TYPES DE DISPOSITIFS D'AIDES A L'EMPLOI

- ***Des dispositifs territoriaux à échelle :***
  - Nationale
  - Régionale
- ***Des dispositifs avec différents objectifs :***
  - Insertion professionnelle
  - Développement de la structure
- ***Des dispositifs sectoriels :***
  - Jeunesse et sports
  - Cohésion sociale
  - Politique de la ville



**Parcours Emploi  
Compétences (PEC)**

**Fonjep**

**Emplois francs**

## Aides à l'emploi mobilisables au niveau national :

*PEC, Emplois francs, Fonjep*



# Parcours Emploi Compétences (PEC)



## *Bénéficiaires :*

Personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Attention particulière aux personnes reconnues « travailleurs handicapés » et aux résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## *Employeurs du secteur non-marchand :*

- Démontrer sa capacité à accompagner au quotidien la personne (mobilisation d'un tuteur notamment).
- S'engager à permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences.
- Le cas échéant, démontrer sa capacité à pérenniser le poste.

## *Type de contrat :*

- CDI ou CDD prescrit dans le cadre de [CUI-CAE](#) dans le secteur non marchand.
- 9 mois minimum, objectif de durée de 12 mois.
- Renouvellement conditionné à l'évaluation de son utilité pour le bénéficiaire et au respect des engagements de l'employeur, dans la limite de 24 mois.
- 20 à 35 heures hebdomadaires.

## *Montant de l'aide :*

Une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de :

- 80 % du Smic horaire brut pour les résidents des QPV et zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- 65 % pour les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs en situation de handicap jusqu'à 30 ans ;
- 30 à 60 % pour les autres publics (taux fixé par arrêté du préfet de région sur la base du SMIC brut).



#1jeune1solution



## *Bénéficiaires :*

Demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi en catégorie 1 à 8, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une mission locale, résidant en QPV.

## *Type de contrat :*

CDI ou un CDD d'au moins 6 mois

## *Montant de l'aide :*

5 000 € par an, pendant 3 ans maximum pour un CDI ;

2 500 € par an, pendant 2 ans maximum, pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois.



**Emploi franc +** : aide revalorisée pour recrutement d'un jeune de - de 26 ans.

CDI : année 1 : 7 000€ et années 2/3 : 5 000€.

CDD (6 mois min) : année 1 : 5 500€ et années 2 : 2 500€.



## Bénéficiaires

Salarié qualifié œuvrant dans un des 3 domaines d'actions : jeunesse et éducation populaire, cohésion sociale, politique de la ville.

## Employeurs du secteur non-marchand

Associations loi 1901 agréées jeunesse et éducation populaire.

## Montant de l'aide

7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep attribuées pour 3 ans (renouvelables deux fois).

**Fonjep Jeunes :** aide de 7 164€ sur 3 ans, pour toutes associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, quel que soit son niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience.

Double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.

Appel à manifestations d'intérêt par région.



# Plan Relance #1jeune1solution



## Plan #1jeune1solution

### Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans au sortir de la crise

3 priorités, dont certaines mesures spécifiques au secteur du sport :

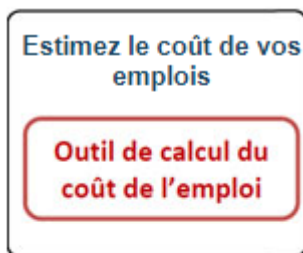
| <i>Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <i>Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir</i>                                                                                                                                                                                                     | <i>Accompagner 300 000 jeunes éloignés en construisant des parcours d'insertion sur mesure</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Une prime de 5 000€ à 8 000€ pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation pour tout jeune recruté entre juillet 2020 et 30/06/2022.</li><li>• 2 500 jeunes orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'ANS.</li><li>• 2 000 emplois FONJEP en appui des associations pour se développer et se consolider.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Formations qualifiantes métiers d'avenir</li><li>• Formations qualifiantes soin-santé</li><li>• Formations numériques</li><li>• Parcours personnalisés décrocheurs 16-18 ans</li><li>• Places supplémentaires lycéens /étudiants</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : 120 000 dispositifs supplémentaires d'insertion dans l'emploi via le Parcours Emploi Compétences (PEC)</li><li>• 3 000 places en + dans le dispositif SESAME : un accompagnement sur mesure dans les métiers du sport et de l'animation. Montant moyen d'aide de 2000€/jeune/an.</li></ul> |

**Employeurs, découvrez toutes les mesures du plan 1 jeune 1 solution pour vous aider à recruter plus facilement**

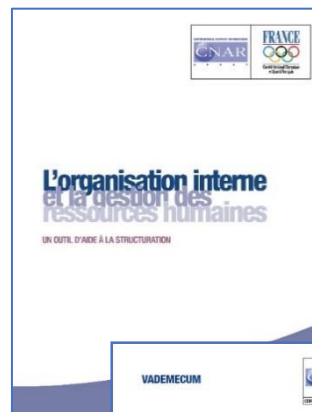
# Site du CRDLA Sport, des outils à votre disposition



## Des outils phares adaptés au secteur



## Des guides génériques



## Des enquêtes et études pour accompagner l'évolution du secteur



## Plaquette DLA



Site du CRDLA Sport : <https://crdla-sport.franceolympique.com>

Plateforme projet associatif : <https://projetassociatif.franceolympique.com/>

**Merci de votre attention et à  
votre disposition**



**Antoine JOSSELIN**  
antoinejosselin@cnsf.org  
01.40.78.29.39



**Mélodie CROUZAT**  
melodiecrouzat@cnsf.org  
01.40.78.28.92





# 04

## Questions/réponses





INSTITUT DE FORMATION  
DU FOOTBALL

**MERCI**

**Pour toutes questions :**

**[cfa.iff@fff.fr](mailto:cfa.iff@fff.fr)**

**01 44 31 77 80**